

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 11A4111-20/09/1990

Date de publication : 20/09/1990

TITRE 4 NIVELLEMENT

Sommaire :

TITRE 4
NIVELLEMENT
INTRODUCTION
CHAPITRE PREMIER
GÉNÉRALITÉS
SECTION 1
Le réseau français de nivellement de précision
SOUS-SECTION 1
Le Nivellement général de la France (NGF)

TITRE 4

NIVELLEMENT

INTRODUCTION

La mise en oeuvre de moyens photogrammétriques pour les levés de plans cadastraux suppose la détermination de l'altitude de certains sommets des canevas d'ensemble et de stéréopréparation.

En outre, la mission de coordination et de vérification des levés à grande échelle entrepris par les services publics, confiée au Cadastre, justifie également la connaissance des techniques d'altimétrie.

Pour ces motifs, le présent titre expose les divers procédés de nivellement et fixe les conditions de réalisation des travaux cadastraux de l'espèce.

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

SECTION 1

Le réseau français de nivellement de précision

SOUS-SECTION 1

Le Nivellement général de la France (NGF)

En France, l'altitude zéro a été choisie conventionnellement, par rapport au niveau moyen de la Méditerranée enregistré à une époque donnée par le marégraphe de Marseille.

À partir de cette origine, un canevas altimétrique, dénommé Nivellement général de la France (NGF) ou encore réseau Lallemand, a été développé par cheminements sur l'ensemble du territoire.

Le réseau NGF a une densité moyenne d'un point tous les 700 m. Il est matérialisé le plus souvent par des repères en fonte, scellés dans la maçonnerie d'édifices stables. La partie visible de ces repères est une console ronde portant l'inscription : « Nivellement général - IGN » et surmontée d'une saillie dont le point le plus haut constitue le témoin d'altitude.

Dans ce système dit orthométrique, les altitudes étaient obtenues en appliquant aux dénivelées observées et compensées des corrections orthométriques tenant compte de la pesanteur théorique.